

**Il est précisé que l'ensemble des habitants de la commune pourra continuer à circuler librement sur ces deux voies dans le cadre de leurs déplacements locaux. Ces mesures temporaires ne visent pas à restreindre les usages des riverains, mais uniquement à limiter le trafic de transit extérieur à la commune.**

Les dispositions mentionnées à l'article 1er s'appliqueront aux périodes suivantes de l'année 2026 :

- du jeudi 7 mai à 14h00 au lundi 11 mai à 09h00 ;
- du mercredi 13 mai à 14h00 au lundi 18 mai à 09h00 ;
- du vendredi 22 mai à 14h00 au mardi 26 mai à 09h00.

Par ailleurs, des démarches ont été engagées auprès des applications de navigation (notamment Waze) afin de limiter le report de trafic sur les voies communales et de rediriger les usagers vers les itinéraires adaptés.

Ces mesures feront l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer l'efficacité et d'envisager, le cas échéant, leur adaptation ou leur pérennisation.

La municipalité vous remercie pour votre compréhension et votre coopération dans cette démarche visant à améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous.

Le maire,



Guy PROTEAU